

LETTRE D'ENTENTE NO. 2018-05 (non incluse à la convention collective)

CONCLUE ENTRE

GROUPE TVA INC.
1600 BOUL. DE MAISONNEUVE EST
MONTRÉAL, QUÉBEC
H2L 4P2

ET

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS (ÉES) DE TVA,
SECTION LOCALE 687, SCFP

OBJET : MARTIN BOURQUE

Considérant que M. Martin Bourque est en mise à pied/rappel depuis octobre 2004

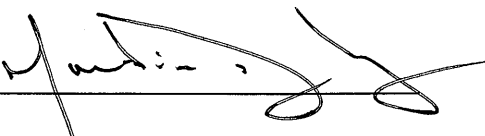
Considérant qu'il détient un droit de rappel sur le poste de préposé à l'expédition/réception

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Lors du départ à la retraite de M. Donald Norris, l'Employeur s'engage à combler son poste permanent.
2. M. Martin Bourque sera nommé et ce, sans affichage, au poste de préposé à l'expédition/réception laissé vacant par M. Norris.

La présente entente est faite sans admission et ne pourra être invoquée par l'une ou l'autre des parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 2^e JOUR DU MOIS DE novembre 2018



Groupe TVA inc.



Syndicat des employés(e)s de Groupe
TVA inc section locale 687, SCFP